

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 672

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 24 QUATERDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'article 24 *quaterdecies*, dont le contenu apparaît trop général, et notamment impropre à faire la distinction entre l'inspection d'établissements privés confessionnels et l'inspection d'établissements publics ou privés non confessionnels, pour lesquels le respect du principe de laïcité dans l'organisation et les enseignements ne saurait être apprécié de la même manière.